



mémoire et solidarité

JOURNÉE DE SOLIDARITÉ DU MONDE COMBATTANT

2 novembre 2015

Dossier de presse

SOMMAIRE

I - Communiqué sur la journée de solidarité du monde combattant

II – Programme de la journée de solidarité du monde combattant

III – Les diverses aides proposées par l'ONAC-VG à ses ressortissants

IV – Présentation de l'ONAC-VG

Communiqué sur la journée de solidarité du monde combattant

Depuis près de 100 ans, l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONAC-VG) veille sur les intérêts matériels et moraux de ses ressortissants (anciens combattants, leurs veuves, et les pupilles de la nation).

L'une des missions fondamentales de l'Office est d'apporter un soutien social à ses ressortissants. Impulsée par la Direction Générale, l'action sociale est déconcentrée au niveau des services départementaux, échelons de proximité mieux à même de connaître la situation de chaque ressortissant pour agir le plus efficacement possible.

Désirant faire connaître son action auprès de ses partenaires, l'Office a décidé d'instaurer une **Journée de Solidarité du monde combattant** au cours de laquelle seront présentés les dispositifs sociaux destinés à répondre aux problèmes des ressortissants : secours d'urgence, aides financières, participation au maintien à domicile, aides spécifiques pour les pupilles et les veuves.

En Isère, cette journée est organisée le **02 novembre** dans les salons d'honneur de la Ville de Grenoble.

Elle réunit les responsables associatifs du monde combattant, les nouveaux ressortissants, les forces armées présentes en Isère ainsi que les professionnels de l'action sociale.

Cette journée a pour objectifs de :

- Mieux faire connaître le rôle de l'ONAC-VG dans le domaine de la Solidarité.
- Favoriser le dialogue entre les différents partenaires (associations, réseau de la Défense, réseau des assistantes sociales travaillant au sein des collectivités territoriales, élus) qui participent avec l'ONAC-VG à la mise en œuvre des actions de solidarité.
- Détecter les nouveaux ressortissants, et identifier les plus démunis et isolés d'entre eux.

Cette Journée de Solidarité doit permettre aux participants d'échanger sur leurs pratiques professionnelles et leur connaissance des ressortissants de l'ONAC-VG afin de leur offrir les services les mieux adaptés.

Programme de la Journée de Solidarité du monde combattant

13 heures 30 : café d'accueil

14 heures 00: ouverture en présence de Kheira CAPDEPON,

Adjointe aux personnes âgées et à la politique intergénérationnelle

14 heures 15: présentation des missions de l'ONACVG par Renaud Pras,

Directeur, ainsi que des agents du service

suivi d'un échange avec la salle

15 heures 00: « Vigilance et prudence au quotidien »

Avec la Maison de l'Autonomie du Département de l'Isère

Madame Corinne SCOTE, Chef de service du Centre de Ressources
Départemental pour l'Autonomie (CERDA)

Madame Nathalie BALMAND, Chargée d'information au CERDA

suivi d'un échange avec la salle

16 heures 00: intervention du Major Bruno THAON de la Gendarmerie Nationale

et du Brigadier Stéphanie BELVEZE de la Police Nationale

suivi d'un échange avec la salle

17 heures 15: Cocktail

Les différentes aides proposées par l'ONAC-VG

L'Office national des anciens combattants et victimes de guerre a mis en place cinq catégories d'interventions adaptées à la nature et au niveau des difficultés rencontrées par les ressortissants.

Les secours

Les secours apportent une réponse financière immédiate à des situations exceptionnelles ou de précarité. Ils peuvent permettre, par exemple, de régler une nuit d'hôtel, un billet de train ou encore de délivrer des bons alimentaires.

Les aides

Elles sont mobilisables à moyen terme (1 ou 2 mois) pour :

- Une difficulté financière ponctuelle pour régler les frais d'un déménagement, d'un loyer ou d'une facture d'énergie...
- Un soutien financier lié à des frais médicaux avec une participation au financement de médicaments ou aux frais d'hospitalisation...
- Un soutien financier lié au décès d'un conjoint : participation aux frais d'obsèques.

Les participations financières

Elles s'adressent aux ressortissants âgés et/ou en perte d'autonomie et concernent deux types d'action :

- > La prise en charge partielle ou totale des frais d'aide ménagère.
- > Les interventions spécifiques liées aux frais de maintien à domicile : aménagement d'une chambre au rez-de-chaussée de l'habitation d'un ressortissant âgé et/ou handicapé, participation au financement de télésurveillance ou de portage de repas à domicile...

Les avances remboursables

Consentis sans intérêt pour une durée maximale de deux ans, ces prêts concourent au financement de dépenses à caractère social : amélioration de l'habitat, équipement spécifique pour une personne handicapée...

Présentation de l'ONAC-VG

Les origines de l'ONAC-VG remontent à la Première Guerre mondiale. En 1916, l'Office national des mutilés et réformés est créé, il est chargé de rendre hommage et de reconnaître l'engagement, le sacrifice, la souffrance de ces milliers de soldats qui combattaient pour la liberté de la France.

En 1917, l'Etat décide de créer une seconde structure : l'Office des Pupilles de la Nation chargé, celui-ci de prendre en charge les milliers d'enfants devenus orphelins au cours de ces années de guerre.

Enfin, en 1926, après la Grande Guerre, un troisième Office est créé : l'Office du combattant affecté à la prise en charge des besoins généraux des anciens combattants.

Cet Office est destiné à la catégorie des anciens combattants non pensionnés, c'est-à-dire ni blessés, ni mutilés, ni invalides. Ils sont 3 millions environ en 1926. L'Office doit notamment gérer toutes les questions d'assistance, d'assurance, de prévoyance sociale, de crédit, de chômage, etc...

Ces trois organismes fusionnent en 1935 pour devenir l'Office national des mutilés, combattants, victimes de la guerre et pupilles de la Nation. **A la fin de la Deuxième Guerre mondiale, en 1946, l'Office prend son appellation actuelle : Office national des anciens combattants et victimes de guerre – ONAC-VG - et entreprend de se moderniser afin de s'adapter, notamment, à de nouvelles catégories de ressortissants comme les déportés ou les internés.**

La devise actuelle de l'ONAC-VG « Mémoire et Solidarité » rappelle que l'établissement public s'investit pleinement dans la préservation des droits matériels et moraux du monde combattant, mais aussi dans la transmission des valeurs de ce dernier.

Aujourd'hui, l'ONAC-VG est un établissement public de l'Etat à caractère administratif, sous tutelle du ministère de la Défense, doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière. Dans le cadre de la révision générale des politiques publiques, il a été confirmé dans ses missions par le Gouvernement et se voit confier des responsabilités supplémentaires à l'égard du monde combattant.

Géré sur le mode paritaire, l'Office tire sa particularité exceptionnelle du fait que ses ressortissants, par le biais des représentants des associations, prennent entièrement part aux prises de décisions les concernant. En effet, toutes les associations liées au monde combattant sont présentes au sein du conseil d'administration et des conseils départementaux.

Relais de proximité animés par des acteurs de terrain, les services départementaux de l'ONAC-VG sont présents dans tous les départements de France.

Leur rôle :

- * gérer les droits accordés par l'Etat au monde combattant (reconnaissance, réparation, solidarité, réinsertion) ;
- * assurer la cohérence des services publics (disponibilité permanente envers les préfets, participation à la mise en œuvre des journées nationales commémoratives ainsi qu'à toute initiative locale) ;
- * communiquer et transmettre les valeurs et la mémoire combattante (auprès des scolaires mais aussi auprès de l'ensemble de la société).